

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2020

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue ce vendredi, vingt-deuxième (22e) jour du mois de mai deux mille vingt à 19 h, par vidéoconférence.

En vertu du décret ministériel du 15 mars 2020, et afin d'éviter toutes possibilités de contamination, la séance a lieu exceptionnellement à huis clos.

Sont présents par vidéoconférence :

Sonya Lapointe, conseillère # 1
André Choinière, conseiller # 2
Isabelle Laurent, conseillère # 3
Louis Matteau, conseiller # 4
Ghislain Quintal, conseiller # 5

Formant quorum, sous la présidence de madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Éric Rioux, conseiller #6, est absent

Secrétaire d'assemblée : Madame Mélanie Thibault

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h, madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport du comité de sélection dans le cadre de l'appel des candidatures au poste de directeur général et secrétaire-trésorier
4. Soumission pour les travaux de pavage sur le 5^e Rang Nord et le Rang de l'Église Sud
5. Fourniture et livraison du paillis pour l'aire de jeux
6. Installation septique au garage municipal
7. Formation sécurité sur les chantiers
8. Période de questions
9. Clôture de la session extraordinaire.

2020.05135

ADOPTION de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS MATTEAU
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 22 mai 2020, soit, et est approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

2020.05136

Présentation du rapport du comité de sélection dans le cadre de l'appel des candidatures au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière actuelle, Madame Mélanie Thibault a annoncé son départ pour le 31 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil a confié par résolution au comité de sélection le mandat de recruter le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a généré 12 candidatures ;

ATTENDU QU'après une présélection, 2 candidats ont été retenus pour une entrevue exhaustive en visioconférence ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QU'une candidature fait l'objet d'une recommandation par le comité de sélection et de la directrice générale et secrétaire-trésorière actuelle ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du contrat de travail à être signé entre la Municipalité de Madame Lamothe ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ SONYA LAPOINTE
APPUYÉ PAR LOUIS MATTEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Madame Marie-Josée Lamothe soit embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du lundi 1er juin 2020 pour une période d'essai de 6 mois.

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

ADOPTÉE

2020.05137

Soumission pour les travaux de pavage sur le 5e Rang Nord et le Rang de l'Église Sud

CONSIDÉRANT les deux offres de services reçues pour l'exécution des travaux de pavage sur le 5e Rang Nord et le Rang de l'Église Sud

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ GHISLAIN QUINTAL
APPUYÉ PAR LOUIS MATTEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Denexco au montant de 6 300 \$ plus les taxes applicables ;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

2020.05138

Fourniture et livraison du paillis pour l'aire de jeux

CONSIDÉRANT QUE le couvre-sol des terrains de jeux doit être remplacé

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ ANDRÉ CHOINIÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Produit Horticole Lavoie inc. pour un montant de 3 245 \$ par 100 verges carrées plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

2020.05139

Installation septique au garage municipal

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat pour la mise en place des installations septiques au garage municipal ne possède pas la licence nécessaire pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle offre de service a été déposée par l'entreprise Excavation David Fréreau inc. au montant de 4 995 \$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ SONYA LAPOINTE
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Excavation David Fréreau inc. pour un montant 4 995 \$ plus taxes applicables pour les travaux d'installation et la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

fourniture des composantes des nouvelles installations septiques au garage municipal ;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

2020.05140

Formation sécurité sur les chantiers

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie reçoive une formation sur les pratiques sécuritaires sur les chantiers de construction ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ ISABELLE LAURENT
APPUYÉ PAR LOUIS MATTEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la dépense de 280 \$ plus taxes applicables pour les frais de formation pour le cours de sécurité sur les chantiers ;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

Période de questions

2020.05141

Clôture de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE
APPUYÉ PAR GHISLAIN QUINTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée.

ADOPTÉE

Dominique Martel, mairesse

Mélanie Thibault, directrice générale

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse